

AUTORITE AERONAUTIQUE

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

Le Directeur Général

The Director General

CIRCULAIRE n° 000550 M /CCAA/DSA/SDNV du 15 SEPT 2009
relative à l'utilisation de la ceinture de sécurité.

INTRODUCTION

La présente Circulaire vise à encourager les exploitants aériens à promouvoir, auprès des passagers, l'utilisation des ceintures de sécurité en tout temps pendant le vol.

CONTEXTE

Dans le cas des accidents non mortels, la turbulence en vol est la principale cause de blessures chez les passagers et les personnels navigants de cabine.

Plusieurs accidents sont survenus récemment en raison de la turbulence en air clair. Ces accidents démontrent l'importance de garder les ceintures de sécurité attachées tout au long du vol.

- En décembre 1997, un Boeing 747 en provenance de Tokyo et en route vers Honolulu a traversé une zone de turbulence forte. La plupart des passagers n'avaient pas bouclé leur ceinture de sécurité, même si la consigne lumineuse « ceinture » était allumée. Plusieurs passagers ont été projetés vers le haut et se sont heurtés la tête contre le plafond de l'aéronef. Ceux qui se tenaient debout dans l'allée ont été projetés sur plusieurs mètres. Une passagère a succombé à ses blessures, et 74 autres passagers ont été blessés.
- En avril 1998, un Boeing 747 a traversé une zone de turbulence en air clair, et 20 passagers non attachés ont été blessés.
- En juin 1998, un BAe 146 a traversé une zone de turbulence imprévue. Un agent de bord s'est froissé un muscle du cou, et un autre a été projeté et s'est fracturé un doigt.
- En juillet 1998, un HS 748 a traversé une zone de turbulence forte. Le personnel navigant de cabine, qui venait de terminer la vérification finale de la cabine, a été projeté contre le plafond. Son cou et sa poitrine étaient meurtris, et elle avait des coupures à la jambe et au menton.
- Entre le 8 et le 10 août 1998, trois incidents causés par la turbulence se sont produits chez des exploitants aériens différents. Au total, 19 personnes ont été blessées.

Puisque les incidents susmentionnés et les autres incidents semblables attirent beaucoup d'attention, certains exploitants aériens ont adopté une politique d'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité.

Les exploitants qui ont adopté cette politique exigent que les passagers demeurent assis et attachés, même lorsque la consigne lumineuse « ceinture » n'est pas allumée. Les passagers qui utilisent les toilettes lorsque la consigne n'est pas allumée sont demandés de boucler leur ceinture lorsqu'ils regagnent leur siège. La CCAA juge que cette politique est un bon moyen de promouvoir la sécurité des passagers.

Une autre méthode employée par certains exploitants pour inciter les passagers à demeurer assis consiste à allumer la consigne lumineuse « ceinture » tout au long du vol. La CCAA juge que cette méthode nuit à la sécurité des passagers. Ceux-ci ne prêtent plus attention à la consigne lorsqu'elle est allumée pour de bonnes raisons.

POLITIQUE

D'après le *Règlement camerounais de l'aviation*, les passagers et les membres d'équipage doivent demeurer assis et boucler leur ensemble de retenue ou leur ceinture de sécurité :

- lorsque l'aéronef circule au sol, pendant le décollage et l'atterrissage et lorsqu'il y a de la turbulence;
- lorsque le commandant de bord l'ordonne; et
- lorsqu'un chef de cabine est à bord de l'aéronef et qu'il ou elle ordonne l'utilisation des ceintures de sécurité en raison de la turbulence.

La CCAA juge que les règles actuelles sur l'utilisation de la ceinture de sécurité qui s'appliquent aux passagers et aux membres d'équipage n'ont pas besoin d'être révisées. Toutefois, certaines initiatives doivent être prises pour encourager les passagers à garder leur ceinture de sécurité bouclée tout au long du vol.

DISPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE

L'utilisation obligatoire des ceintures de sécurité tout au long du vol est impossible et la CCAA ne pourrait proposer un tel règlement ; il serait plus profitable d'encourager davantage les passagers à demeurer attachés en tout temps.

On doit expliquer aux passagers que la meilleure protection contre les blessures liées à la turbulence imprévue consiste à utiliser la ceinture de sécurité en tout temps.

Ce message doit être communiqué de façon à créer un esprit de collaboration chez les passagers, dans le but de prévenir de telles blessures.

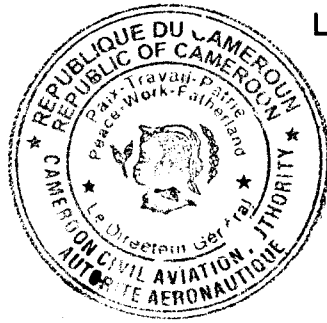
La CCAA formule les recommandations suivantes en vue d'encourager les passagers à utiliser leur ceinture de sécurité :

- a. Une annonce devrait être faite lorsque la consigne lumineuse « ceinture » est éteinte pour la première fois pendant le vol, afin d'expliquer les dangers associés à la turbulence et l'importance de garder la ceinture de sécurité attachée tout au long du vol.
Les passagers devraient aussi être avisés de ce qu'ils doivent faire au cas où la consigne s'allume. Ainsi, ils apprendront que la consigne ne s'allume pas « par hasard » et qu'elle ne sert pas uniquement de décoration.
- b. Les exploitants aériens devraient décourager l'utilisation de la consigne lumineuse « ceinture » lorsqu'elle n'est pas requise. La consigne devrait être allumée seulement lorsque nécessaire, c'est-à-dire pendant le décollage, l'atterrissage, en cas de turbulence ou lorsque le commandant de bord le juge nécessaire pour des raisons de sécurité.
Lorsque la consigne est allumée et que les personnels navigants de cabine continuent d'offrir un service, il conviendrait d'expliquer périodiquement aux passagers pourquoi ils doivent demeurer assis et attachés alors que les personnels navigants de cabine ne le sont pas.
Une fois que les risques de turbulence sont passés, la consigne devrait être éteinte. Une annonce devrait être faite pour informer les passagers que la turbulence est terminée mais qu'ils doivent demeurer attachés afin de prévenir les blessures en cas de turbulence imprévue.

- c. Les exploitants aériens devraient encourager les membres d'équipage à promouvoir activement l'utilisation des ceintures de sécurité auprès des passagers. Par conséquent, des procédures ou des lignes directrices devraient être élaborées afin d'aider les personnels navigant de cabine à promouvoir l'utilisation des ceintures de sécurité.
- d. Les personnels navigants de cabine et l'équipage de conduite devraient montrer l'exemple en gardant leur ensemble de retenue attaché en tout temps lorsqu'ils sont assis ou au repos, même si la consigne lumineuse « ceinture » n'est pas allumée.

CONCLUSION

La CCAA appuie toute initiative prise par les exploitants aériens en vue de promouvoir l'utilisation des ceintures de sécurité tout au long du vol.-



Le Directeur Général,

SAMA JUMA Ignatius